

**ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE  
GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONSTITUANT UN  
ACCORD CONCERNANT LES PRESTATIONS D'ASSURANCE-  
CHÔMAGE MODIFIANT L'ACCORD DU 12 MARS 1942,<sup>(1)</sup> TEL QUE  
MODIFIÉ**

I

*L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au  
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada*

(Traduction)

Ottawa, le 29 octobre 1984

N° 407

Excellence,

J'ai l'honneur de me reporter aux communications échangées entre représentants du Ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada et de l'Administration de l'Emploi et de la Formation du Département du Travail des États-Unis au sujet de l'application de l'Accord entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Canada concernant l'assurance-chômage du 12 mars 1942, tel que modifié. Ces communications visaient à apporter à l'Accord susmentionné une modification jugée mutuellement souhaitable pour faire en sorte que son application territoriale aux États-Unis corresponde à celle de la législation américaine. À cette fin, j'ai l'honneur de proposer que l'Article I(a) (ii) de l'Accord soit modifié pour se lire comme suit :

«État» vise tout État des États-Unis d'Amérique, le District de Columbia, le Commonwealth de Puerto Rico, les Îles Vierges et tout autre territoire des États-Unis tel que convenu par échange de Notes entre les États-Unis et le Canada.

Si la modification proposée recueille l'agrément de votre gouvernement, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique considérera que la présente Note ainsi que votre Note en réponse indiquant tel agrément constituent, entre les deux gouvernements, un Accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

*L'Ambassadeur,*  
PAUL H. ROBINSON

Le Très honorable Joe Clark,  
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,  
Ottawa.

<sup>(1)</sup> Recueil des traités 1942 N° 4